



DCME Doc n° 19
17/10/01

**CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE POUR L'ADOPTION D'UNE
CONVENTION RELATIVE AUX MATÉRIELS D'ÉQUIPEMENT MOBILES
ET D'UN PROTOCOLE AÉRONAUTIQUE**

(Le Cap, 29 octobre – 16 novembre 2001)

**OBSERVATIONS SUR LE PROJET DE CONVENTION
ET LE PROJET DE PROTOCOLE**

(Note présentée par l'Uruguay)

Les observations générales concernant les textes du projet de Convention et du projet de Protocole en question sont de façon générale les suivantes:

- Les textes comportent des imprécisions juridiques qui enfreignent le droit continental interne européen et américain, les traductions espagnoles étant dans beaucoup de cas défectueuses.
- On constate une autonomie excessive des parties, ce qui dans certains cas peut avoir une incidence sur l'ordre public.
- Le très petit nombre de ratifications prévu pour l'entrée en vigueur est surprenant étant donné qu'il y a plus de 180 États contractants de l'OACI.
- Les renvois à des articles pour interpréter d'autres articles rendent leur lecture difficile.

— FIN —